

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <i>Département l'Aveyron</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>COMMUNE DE VERRIERES - 2025-21</b> <i>Séance du 02 JUIN 2025</i>
<b>Afférents</b>	10	<i>L'an deux mil vingt-cinq et le deux juin à 20 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<b>En exercice</b>	11	
<b>Votants</b>	10	

**Présents :** Mrs ARGUEL- CHAUCHARD - JEANJEAN – TOURIN

Mmes - BOYER- CALVI -DUCHESNE - PALUCH –THARREAU

**Absent excusé :** Mr UNAL Christophe

**Secrétaire de séance:** Mme PALUCH

**Objet :** Remplacement du représentant de la Commune de VERRIERES au sein de la SAS V'EOL – clarification des fonctions de Maire et de Président de la Société

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SAS V'EOL,

Considérant que la Commune de VERRIERES est actionnaire de la SAS V'EOL et en assure actuellement la présidence,

Considérant que le Maire de la Commune, Monsieur Jérôme MOURIES assurait jusqu'à présent également les fonctions de représentant et de Président de la SAS V'EOL,

Considérant qu'une confusion des rôles entre les fonctions de Maire – relevant de l'administration communale – et celles de Président d'une société commerciale de type SAS peut créer des difficultés de gestion et d'interprétation juridique,

Considérant la nécessité d'assurer une séparation claire entre les deux fonctions afin de garantir la transparence et la bonne gouvernance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article 1 :** Monsieur Romain JEANJEAN est désigné en qualité de représentant de la Commune de VERRIERES au sein de la SAS V'EOL, en remplacement de Monsieur Jérôme MOURIES.

**Article 2 :** La Commune de VERRIERES, personne morale, conserve la présidence de la SAS V'EOL conformément aux statuts de la société.

**Article 3 :** Afin d'éviter toute confusion entre les fonctions de Maire et celles de Président de la SAS V'EOL, le Conseil Municipal propose que Monsieur Romain JEANJEAN en sa qualité de représentant désigné de la Commune, soit nommé Président de la SAS V'EOL.

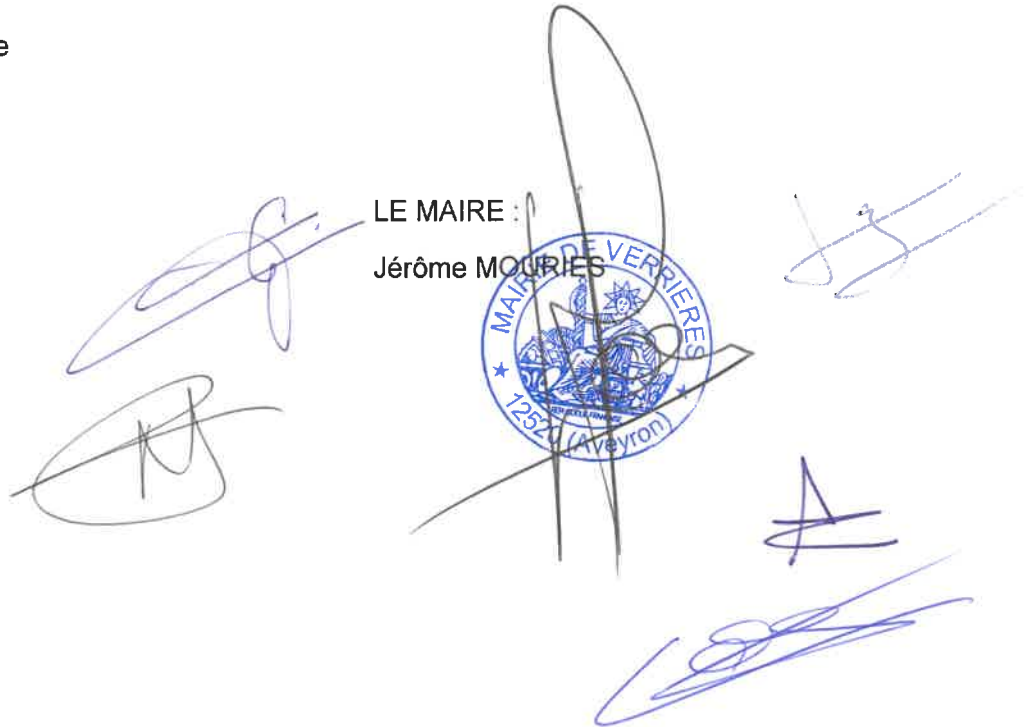
**Article 4** : Monsieur Romain JEANJEAN est autorisé à représenter la Commune dans toutes les instances de la SAS V'EOL et à exercer, au nom de la Commune, les fonctions de Président de la Société.

**Article 5** : La présente délibération sera notifiée à la SAS V'EOL et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture dans les délais légaux.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE :  
Jérôme MOURIES

The image shows a central official stamp of the Municipality of Verrières (Aveyron). The stamp is circular with a blue border containing the text "MAIRIE DE VERRIERES" at the top and "12520 (Aveyron)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. Several handwritten signatures in blue ink are scattered around the stamp, some overlapping it. There are also some faint, illegible markings on the page.